



Réseau d'hospitalité pour des demandeurs d'asile et migrants du Finistère Nord et pays de Brest

www.digemer.fr  
digemer.asso@gmail.com

## Cent pour Un Toit : Les Yannicks !

Le collectif « Cent pour Un Toit » permet de prendre en charge le loyer et les charges d'un logement pour y héberger des jeunes sans-abri ou pour accompagner des jeunes Mineurs Non Accompagnés hébergés dans des familles. Ce collectif a à cœur de vivre de manière fraternelle, en réunissant les moyens de loger ceux qui sont délaissés par les pouvoirs publics, en situation d'urgence et de grande détresse matérielle et parfois médicale et morale. Nous avons besoin de Cent adhérents pour loger des jeunes, dans un logement provisoire, le temps qu'ils puissent accéder au droit de travailler, de signer eux-mêmes un bail, et de subvenir aux frais liés à ce logement.

Le principe : Cent donateurs se regroupent, acceptent de donner 5 € minimum par mois, et permettent ainsi à une famille ou une personne sans abri de louer un logement décent en attendant de retrouver son autonomie.

**Le groupe de soutien Les Yannicks à Recouvrance se constitue** pour assurer l'hébergement d'une personne qui ne bénéficiera plus d'aucune aide **à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020**. C'est un jeune réfugié isolé qui vient d'obtenir avec mention son bac professionnel et qui veut poursuivre ses études (BTS en 2ans) si sa situation matérielle le permet.

Le montant mensuel du loyer, charge comprise, s'élève à 400€. Nous pouvons le soutenir à travers le dispositif « Cent pour Un Toit ». Les versements mensuels sur une durée de deux ans seraient à privilégier.

## BULLETIN D'ENGAGEMENT DES DONATEURS

### Je souhaite soutenir l'hébergement - 100 pour 1 Toit - Les Yannicks à Recouvrance !

(Votre engagement vaut adhésion à l'association Digemer)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### Je participe au financement :

- par un chèque à l'ordre de DIGEMER – YR d'un montant de \_\_\_\_\_.
- par plusieurs chèques (indiquez la date d'encaissement au dos) d'un montant de \_\_\_\_\_.
- par un virement ponctuel ou régulier d'une somme de \_\_\_\_\_ à l'ordre de DIGEMER – YR

IBAN FR76 1444 5202 0008 0036 8834 955

BIC CEPAFRPP444

Pour un virement mensuel, entourez la durée choisie : 1 an ou 2 ans

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

### Déduction Fiscale :

Notre collectif est affilié à l'association Digemer, reconnue d'intérêt général. Chacun de vos dons donne l'assurance d'une réduction d'impôt de 75%, jusqu'à 531 €. Au-delà, et dans la limite de 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66%.



**Nous vous remercions chaleureusement et nous vous tiendrons informé.e.s de l'évolution de sa situation.**

Bulletin à renvoyer à Pierre-Damien Cepas ou Victor Lanselle 38 rue Vauban 29200 Brest  
Contact : 06 50 52 98 63 ou 07 80 51 60 47 [lesyannicksrecou@gmail.com](mailto:lesyannicksrecou@gmail.com)